

EuroMillions: les pays ont-ils tous les mêmes chances de gagner?

Une joueuse attaque la Française des jeux en justice pour "perte de chance". Selon cette dernière, les chances de gagner avec les grilles françaises sont, par exemple, moins élevées qu'au Portugal.

Mélanie Godey

Le 17/06/2014 à 16:38



Et si les joueurs français de l'**EuroMillions** étaient défavorisés par rapport à leurs homologues européens? C'est l'avis de Laure Meilheureux, joueuse assidue, qui a attaqué la Française des jeux (FDJ) en justice, rapporte mardi **Le Parisien**. □□ Cette chef d'entreprise estime qu'elle a été victime de "perte de chance" et réclame que le tribunal désigne un expert judiciaire et indemnise son préjudice. Lundi, la 6e chambre civile du tribunal de grande instance de Nanterre s'est penchée sur son cas.

Davantage de combinaisons sur les grilles portugaises

Depuis 2004, année de lancement de l'EuroMillions, Laure Meilheureux dit miser, "seule ou en groupe", "jusqu'à 100 euros par semaine". □□ Mais ce n'est qu'en 2011 lorsqu'un ami portugais lui montre une de ses grilles que la joueuse commence à avoir des doutes. Sur celle-ci, relate-t-elle au quotidien, le nombre des combinaisons proposées tout comme le plafond des mises y sont très nettement plus élevés que dans une grille française. □□ Ainsi "plus vous pouvez miser, plus vous pouvez gagner. Mathématiquement, la possibilité de remporter l'EuroMillions est donc plus forte au Portugal qu'en France", conclut son avocate Me Daphné Pugliesi.

"La FDJ doit encadrer les phénomènes d'addiction"

Une attaque à laquelle la Française des jeux répond du tac au tac. Premièrement, l'organisme n'est pas en faute, selon lui, puisque chacun

des dix pays participant édicte son propre règlement, rappelle l'avocate de la FDJ Me Vanessa Benichou. Et deuxièmement, si la grille française offre moins de combinaisons qu'au Portugal, par exemple, c'est parce que "la FDJ se doit, en France, d'encadrer les phénomènes d'addiction", tente-t-elle de justifier. "Quand on a une chance sur 116 millions de gagner à un jeu, on ne peut pas invoquer la perte de chance", assure l'avocate. Le tribunal de Nanterre tranchera sur la question le 5 septembre.